

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 16 (1887)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Correspondances

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

brochure où sont relatées toutes les péripéties de cette catastrophe. Cette brochure est complétée par quatre gravures qui, publiées seules, ont formé l'édition française. Sur la première page, on voit le *Vorstadt* (bourg), aujourd'hui éboulé; sur la dernière, le plan du lieu de la catastrophe et des environs. Les deux grandes gravures représentent, l'une la vue du lieu de la catastrophe depuis la route de la gare; l'autre, depuis le lac. Il semble évident qu'un travail semblable, exécuté aussitôt après la catastrophe et livré si promptement à la publicité, devrait manquer de vérité et de précision; mais quand on compare ce travail avec des photographies et mieux, avec la triste réalité, on rend hommage au talent de l'artiste qui l'a exécuté, M. Weber, le dessinateur de *l'Europe illustrée*. — Cette plaquette revient à 1 fr. et se trouve dans toutes les librairies.

L'établissement de phototypie de Brunner, à Winterthour, a aussi publié, quatre jours après la catastrophe, une vue de l'éboulement. Cette vue est accompagnée de la reproduction d'un très ancien tableau représentant l'éboulement (appelé tremblement de terre) qui eut lieu en 1435.

Le bon marché et l'excellente exécution de ces gravures leur assurent, nous n'en doutons pas, un prompt écoulement. On nous apprend, du reste, qu'elles vont être vendues au profit des victimes de la catastrophe.

G.

---

## CORRESPONDANCES

---

### I

*Zurich, 24 juillet 1884.*

Cher Monsieur le Rédacteur,

Quelques nouvelles du cours de travaux manuels établi à Zurich en ce moment, pourront peut-être intéresser vos lecteurs.

Ce cours est dirigé par M. Rudin (qui, soit dit entre parenthèses, a été instituteur à Fribourg de 1870 à 1877). Il est secondé par 5 ou 6 maîtres spéciaux. Le cours est suivi par 52 instituteurs dont 3 d'Italie, 1 d'Alsace et un de Roumanie. Il y a 2 Fribourgeois. Les leçons en sont très intéressantes, et les instituteurs qui ont quitté la plume et la fêrule pour le rabot sont tout heureux de ce changement.

Le Comité central pour l'introduction des travaux manuels s'est réuni vendredi dernier 22 courant; il paraît qu'il a été décidé d'avoir le prochain cours de travaux manuels dans la Suisse romande, à Fribourg même. Des propositions vont être faites dans ce but au Conseil d'Etat de Fribourg. Espérons, pour notre canton et pour la Suisse romande, qu'elles aboutiront.

Du reste, je me réserve de vous écrire plus long pour le prochain numéro.

Agréez, etc.

G.

### II

#### **Conférence du corps enseignant de la Gruyère le 2 juin 1887, à Bulle.**

MM. Despierraz, rév. vicaire à Bulle, Duvillard, préfet, Moret, directeur de l'école secondaire, et Ruffieux, professeur, honorent l'assemblée de leur présence.

Après la lecture du protocole, M. l'inspecteur Progin croit devoir insister sur certains points déjà recommandés dans la dernière conférence. L'instituteur a *seul le droit* d'accorder des permissions pendant les 3 premiers jours. — Les élèves nés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, doivent être tous admis à l'école au 1<sup>er</sup> mai; il n'est pas permis d'admettre à l'école des élèves avant leur septième année, quelles que soient d'ailleurs leurs aptitudes. — Les récapitulations fréquentes sont vivement recommandées. — Les fonctions communales exercées par les instituteurs ne doivent gêner en rien la bonne marche de l'école.

Les tractanda prévoyaient deux leçons pratiques données par M<sup>mes</sup> Glasson et Perret Mélanie, institutrices à Bulle. M<sup>lle</sup> Perret commença par une courte et fervente prière, puis elle posa les règles principales d'une bonne lecture. La leçon s'adressait à des filles de l'école inférieure de Bulle. Après la leçon proprement dite, M. l'inspecteur fit lire quelques passages choisis dans les différents parties du manuel. Cette leçon se termina par un cantique.

Après avoir congédié les enfants, M. l'inspecteur ouvrit la discussion sur la leçon qui venait de se donner. Quelques membres de la conférence formulent leurs critiques sur l'explication des mots et le ton mis dans la lecture. M. le président répond à ces critiques en disant que la leçon a été bien donnée, que les règles posées préalablement étaient pratiques et qu'une seule chose était à réformer, le ton. Par cette leçon modèle de récapitulation sur des matières déjà parcourues pendant le semestre d'hiver, M. l'inspecteur a eu pour but de faire constater les heureux résultats que l'on obtient en suivant une bonne méthode. En somme, il se déclare satisfait de cette leçon.

M<sup>me</sup> Glasson s'avance à son tour pour donner à des élèves d'un cours inférieur une leçon *récapitulative* de géographie locale. M<sup>me</sup> Glasson commence par l'étude des points cardinaux et l'orientation de la salle. Elle passe ensuite aux autres parties du bâtiment, aux maisons voisines, puis à la description de la ville. Elle passe successivement en revue les rues, les édifices publics, les usines et les propriétés de la banlieue. Elle étudie la configuration du sol, les forêts, les prairies, les cours d'eau, les voies de communication, les produits du sol, le commerce, etc. Elle passe d'une façon très naturelle aux communes environnantes et en suit pas à pas, comme une personne qui voyage et qui observe, toutes les particularités géographiques.

Cette leçon est vivement goûtée des auditeurs. M. Brunisholz, à Bulle, aurait seulement désiré quelques dates historiques et quelques notions sur les autorités de la ville. La manière d'interroger les élèves, les réponses sûres et correctes de ces derniers, la marche suivie et les matières parcourues, tout concourt à faire appeler cette leçon une leçon modèle. M. Progin désirerait voir introduire cette méthode dans toutes les écoles.

M. Moret, directeur, parle de cartes des cantons, éditées par la librairie Anthenen, à Berne; l'emploi qu'il en fait et les résultats obtenus lui permettent de recommander ces cartes aux instituteurs, et il se met gracieusement à la disposition de quiconque désirerait être au courant de leur mode d'emploi.

M. l'inspecteur donne ensuite un aperçu des travaux reçus sur la question mise à l'étude pour la conférence. Il saisit cette occasion pour recommander une sérieuse application et rappelle à ses subordonnés qu'il est obligé de donner une note à chacun d'eux. La question à traiter

était celle-ci : Quelle est la part de responsabilité de l'instituteur dans l'état de faiblesse de nos écoles ?

M. l'inspecteur déclare que la part que se sont généralement faite les instituteurs est trop légère. La théorie qui consiste à croire et à dire que notre tâche est difficile et pénible, qu'elle est au-dessus de nos forces, est inadmissible ; elle conduit forcément à la négligence, à l'oubli de ses devoirs. Plusieurs travaux semblent avoir été écrits sous l'inspiration de cette théorie, de sorte qu'un nouvel examen de conscience reste à faire. La tâche de l'instituteur est pénible, sans doute, mais il en est de plus pénibles. M. Progin, inspecteur, est convaincu, avec tant d'autres, que l'école est le reflet du maître. Pourquoi, s'écrie-t-il, dans une même contrée, dans une même commune, les écoles présentent-elles de si grandes différences ? Pourquoi, lorsque l'on change de maître dans une localité dont l'école est reconnue mauvaise, cette école se trouve-t-elle transformée en peu de temps, les obstacles restant les mêmes ?

Pour faciliter la besogne des instituteurs, M. l'inspecteur veut bien nous indiquer à grands traits les principaux points qu'il convient de développer dans ce travail.

Il est ensuite donné un rapide compte-rendu du résultat des visites du printemps. Il a été prononcé 336 émancipations dont 156 garçons et 180 filles. Les maîtres se montrent en général sévères lors des demandes d'émancipation. La Direction de l'Instruction publique désire que l'on restreigne le plus possible le nombre des émancipations pour le temps de l'alpage ; l'art. 19 de la loi n'est guère praticable. Mieux vaut, dans l'intérêt des élèves et de l'école, maintenir nos cours aussi complets que possible, même pendant le semestre d'été. Le séjour à la montagne de ces jeunes garçons est nuisible à beaucoup de titres : ils y perdent une bonne partie des connaissances acquises ; ils y contractent des habitudes grossières et leur moralité y subit parfois de graves atteintes.

M. l'inspecteur adresse quelques conseils aux stagiaires et aux instituteurs qui en ont sous leur direction. Le stage est établi pour préparer les instituteurs à l'enseignement et former leur caractère. Les maîtres auxquels ils sont confiés doivent être réellement des maîtres et les stagiaires sont tenus de montrer la plus grande soumission.

Les cours de recrutables sont l'objet de sérieuses recommandations. Il serait bon d'ouvrir ces cours de bonne heure afin d'avoir tout le temps voulu pour procéder aux répétitions.

La tenue des cahiers est encore loin de répondre aux exigences actuelles. Les maîtres sont obligés de surveiller la tenue des cahiers, de corriger tous les devoirs avec le plus grand soin. Les mêmes fautes se répètent trop souvent. M. l'inspecteur est convaincu que cette regrettable anomalie est le fait d'un maître négligent. Il faut à tout prix que cela disparaisse. Employer fréquemment la table noire et y revenir chaque fois que ces fautes se reproduiront.

Le chant est enseigné presque exclusivement aux élèves possédant des aptitudes pour cette partie. Il faut l'étudier avec *tous* les élèves et faire chanter *toute* la classe. L'enseignement du chant religieux est prescrit.

En matière d'économie domestique, on se livre trop aux exercices de mémoire. Les leçons du manuel sont souvent apprises par cœur. Il n'en sera plus ainsi à l'avenir. M. l'inspecteur procédera lui-même aux examens.

Les leçons de choses se donnent dans toutes les écoles. Quelques

maitres seulement sont trop esclaves du manuel et de leurs modèles, de telle sorte que leurs leçons tendent parfois à devenir machinales.

La manière qu'ont certains maitres d'intervenir à tout propos dans les examens, produit une mauvaise impression sur l'examineur. Il faut renoncer à cette manière de se comporter et laisser agir l'inspecteur.

Un nouveau sujet est mis à l'étude pour la conférence d'automne : Le meilleur maitre est celui qui emploie le plus de craie. M. Baudère, à Marsens, est nommé rapporteur du travail, et M. Sottaz, à Vuadens, est chargé du rapport de la première question.

Après quelques explications et communications relatives à la Société de chant, à la bibliothèque de district et aux réparations à faire aux bâtiments scolaires, la séance est levée.

En terminant, M. l'inspecteur résume ses conseils et ses directions par cet adage favori : Vouloir, c'est pouvoir.

Juillet 1887.

H. CURRAT, secrétaire.

### III

*Zurich, 12 juillet 1887.*

Vous permettrez sans doute à l'un de vos lecteurs les plus assidus de vous apporter quelques lignes au sujet du *Synode scolaire* (SCHUL-SYNODE), tenu à Zurich, au temple de Saint-Pierre, le lundi 13 juin dernier.

La loi scolaire zuricoise étant actuellement en revision, le Département de l'Instruction publique avait convoqué officiellement tous les membres du corps enseignant du canton à assister à cette assemblée qui, ouverte à 10 heures du matin, n'a été close qu'après 4 heures. Pour nous, qui étions habitués aux belles assemblées générales du canton de Fribourg, nous avons été frappés des dissemblances entre ce *Schul-synode* et nos réunions pédagogiques. C'était froid, compassé, grave. C'était officiel. Il faut dire aussi que le sujet traité y contribuait peut-être. Ils ont agi en conséquence.

La séance, ouverte à 10 h. par un chant d'ensemble et un discours de M. le Directeur de l'Instruction publique, a été continuellement suivie par tous les membres présents. Le Directeur de l'Instruction publique avait demandé à ses instituteurs et à ses institutrices de lui dire franchement la vérité; ils ont répondu à ses désirs. Un instituteur, M. Utzinger, parle pendant.... *deux heures*, et cela comme développement d'un rapport qu'il avait entre les mains. Le conférencier, car on peut l'appeler ainsi, dissèque le projet de loi, condamne l'ancienne. Il propose la prolongation des années d'école primaire, tout en ayant égard aux besoins des populations de la campagne et des occupations des enfants qui fréquentent l'école. Les leçons de l'école de perfectionnement (faisant suite à l'école primaire, pour les élèves qui ne fréquentent pas ensuite les écoles secondaires), devront être restreintes à 12 heures par semaine. L'orateur critique ensuite le système de réunir plusieurs classes dans la même salle. Avec ce système, bon il y a 50 ans, le maitre est trop chargé pour suivre un programme méthodique. D'ailleurs, au nom même de l'hygiène, une classe pareille n'est pas recommandable. Les écoles secondaires ne perdent rien par l'adoption de ce système. Quant à la distribution gratuite du matériel d'école, l'orateur réfute toutes les objections qui sont à l'encontre de son idée; cette gratuité du matériel est la conséquence toute naturelle de l'instruction gratuite et obligatoire. Un pauvre ouvrier ou un paysan chargé d'enfants est obligé de travailler

beaucoup seulement pour nourrir sa famille. Dès que ses enfants ont atteint l'âge de 6 ou 7 ans, l'Etat, par l'entremise de l'un de ses fonctionnaires, lui dit : « Ouvrier, donne-moi maintenant ton fils, donne-moi ta fille; tu leur as donné et conservé la vie; je veux leur donner la science, etc. » — Que dit le pauvre homme? « Puisqu'il le faut, prenez-les; mais, comme le pays fournit au soldat ses armes, fournissez à mes enfants ce dont ils ont besoin. Je me charge de la nourriture. » N'est ce pas équitable? Le conférencier ajoute qu'il n'est pas juste que l'école primaire, l'école secondaire, dont la plupart des enfants ont des parents peu fortunés, que ces écoles contribuent à enrichir quelques négociants. M. Utzinger demande que l'on distribue gratuitement le matériel aux écoles primaires et secondaires, et, de plus, qu'on fournisse la chaussure et le repas de midi aux enfants les plus éloignés. Des subsides devraient être alloués aux élèves qui fréquentent la troisième classe de l'école secondaire. L'école de perfectionnement devrait être facultative. (Cette école n'existe pas à Fribourg. Dans le canton de Zurich, elle fait suite à l'école primaire lorsque l'élève ne suit pas l'école secondaire.)

En voilà assez. Ont ensuite pris la parole MM. Herter, Ernst, Dubendorfer, Dr Hunziker, et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Enfin, il est 3 1/2 h. Le banquet, préparé pour 1 heure à Tonnhalle, sur les bords ravissants du lac, attend toujours. Les membres de la conférence semblent ne pas y songer: périsse plutôt le dîner que la votation ou la réalisation de nos idées! Pendant deux heures, on vit donc bon nombre d'instituteurs entrer dans l'arène et se battre en valeureux guerriers. Chaque proposition est mise aux voix, et l'on arrive aux conclusions suivantes, qui ne sont pas beaucoup différentes des propositions distribuées le matin par le gouvernement. Ces conclusions serviront de base aux travaux du Grand Conseil, et nul doute qu'elles ne passent pas entièrement.

1. Le synode croit que la généralisation de la fréquentation de l'école secondaire convient à l'époque et aux circonstances actuelles.

2. a) Elle appuie les propositions de la conférence du district de Winterthur pour la distribution gratuite du matériel de dessin et d'écriture à l'école primaire et secondaire, la moitié aux frais des communes, l'autre moitié à la charge de l'Etat.

b) La fréquentation des écoles secondaires doit être facilitée par des subsides.

c) Elle vote 1. l'obligation d'un dépôt officiel de matériel d'écriture, à côté du *Lehrmittelverlag*; 2. des subventions à donner à l'école de perfectionnement libre et non obligatoire; 3. l'obligation de la *Zivilschule* pour la 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> année du jeune homme.

3. Le synode croit qu'il ne serait pas bon d'étendre davantage la prolongation du temps d'école.

4. Dans le cas où le Grand Conseil soumette la loi à la votation du peuple, le synode propose: a) d'avoir égard aux circonstances locales, et de laisser aux communes le soin d'introduire les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> cours; b) de donner à l'école de perfectionnement un maximum de 8-12 heures par semaine.

5. Un instituteur ne pourra jamais avoir plus de six classes (trois cours).

6. Le maximum d'élèves du même cours ne peut dépasser 70.

7. L'établissement de la 7<sup>e</sup> et de la 8<sup>e</sup> année d'école, avec un maximum de 700-800 h. par an, est recommandé.

8. La distribution des leçons est laissée aux soins du Conseil scolaire.

9. L'Etat prend à sa charge la seconde moitié du traitement des membres du corps enseignant.

10. L'enseignement des travaux manuels doit être uniforme pour tout le canton ; il sera fait en sorte que les élèves des deux premières classes (première et deuxième année scolaire) en soient dispensés.

11. Il croit que l'école de perfectionnement, avec 8 h. de leçons par semaine, aura plus de succès si l'enseignement est donné en quatre matinées.

A propos de la fourniture gratuite du matériel d'école, il y a en Suisse, actuellement, un grand courant qui poursuit ce but. On signale, outre le canton de Glaris, où la fourniture est obligatoire et gratuite, un grand nombre d'autres communes qui se trouvent dans le même cas. Dans le canton de Fribourg, outre diverses communes de la campagne, il y a la ville de Morat qui annonce, dans plusieurs journaux, l'ouverture d'un concours pour la fourniture de ce matériel. G.

#### IV

*Lucerne, août 1887.*

Pendant que les amateurs de courses, de fêtes et de tir se jetaient en foule sur Genève, les experts pédagogiques et leurs adjoints se dirigeaient sur Lucerne pour y discuter des questions scolaires ayant trait aux prochains examens des recrues.

Le cadre restreint de cette correspondance ne nous permet pas d'entrer dans tous les détails de cette réunion, qui a été ouverte par un excellent discours de M. Næf, expert en chef des examens fédéraux. Pour le lecteur qui ne serait pas au courant de ces conférences centrales et annuelles, nous rappelons qu'elles ont pour but d'obtenir le plus d'uniformité possible dans la manière de procéder dans les examens de recrutables. C'est ainsi que les différentes branches du programme scolaire ont été — non pas successivement passées en revue, — mais sérieusement discutées et expérimentées en due forme. C'est ce que les pédagogues se complaisent à nommer la pratique jointe à la théorie, ou vice-versa ! Et effectivement, il y avait à examiner des recrues allemandes, françaises et italiennes. Chaque examinateur interrogeait naturellement dans sa langue maternelle, mais tous donnaient leurs notes que l'on confrontait ensuite. Y avait-il divergence d'appréciation, vite la discussion intervenait et l'écart de taxation était disséqué, puis définitivement vérifié. De là, cet axiome pédagogique : *Du choc des idées jaillit la lumière*. Et Dieu sait s'il en est jailli, sinon toujours de la lumière, du moins des étincelles de discussion ! On sait d'ailleurs avec quelle vigoureuse sympathie nos chers confédérés se plaisent à discuter et à retourner en tous sens, même les questions les plus simples et les plus communes. Quoi qu'il en soit de ces débats à perte de vue, nous devons reconnaître, nous autres *welsches*, que les Allemands sont encore nos maîtres en pédagogie. Il y a, du reste, nul honte à reconnaître sa médiocrité. Le poète n'a-t-il pas dit : *Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier*.

Voici maintenant le résumé des décisions qui ont été prises à la suite des diverses discussions qui sont intervenues.

1° Pour la lecture, obtiendra la meilleure note celui qui donnera un compte-rendu juste et libre du morceau lu. On n'aura pas égard à l'accentuation, qui d'ailleurs varie d'un canton à l'autre. — Cette décision conviendra, nous en sommes sûr, à plus d'un instituteur. Au

surplus, les morceaux difficiles ne seront donnés à lire qu'aux jeunes gens ayant fait des études supérieures. C'est conséquent : qui peut le plus, peut le moins.

2° Pour la *composition*, on pourra donner la meilleure note à tout travail correct au point de vue du contenu et de la forme. Toutefois, une composition de longueur convenable, renfermant une ou deux fautes légères, pourra également recevoir la note supérieure. Comme on le voit, c'est un correctif qui sera certainement du goût de chacun. Quel est celui qui peut se flatter de toujours écrire sans faute ? Et quand il s'agit de jeunes *têtes de vingt ans*, c'est bien pire encore. Ici, la comparaison ne se soutient plus.

3° Pour les *sujets de rédaction* comme pour les *problèmes de calcul*, il est entendu que les examinateurs devront tenir compte des contrées agricoles, ainsi que des centres industriels. A chaque région de la Suisse ses besoins et ses exigences, et cela aussi bien sous le rapport physique qu'au point de vue intellectuel.

4° Quant à l'*histoire*, la *géographie* et l'*instruction civique*, il a été décidé de s'en tenir au *programme guide* adopté à l'unanimité par la réunion centrale à Aarau, en 1883. Il va sans dire que les examinateurs ne doivent pas être entravés par ce programme, mais plutôt trouver, selon les besoins, les matières dans les diverses branches d'étude pour arriver à une appréciation exacte. Au surplus, il est bien entendu que ce programme ne doit pas être interprété en ce sens que chaque recrue sache répondre à toutes les questions indiquées pour chaque note. Un pareil examen serait tout bonnement absurde et impossible.

Pour notre compte, nous regrettons que l'on n'ait pas adopté le système des *questions écrites*, ainsi qu'on l'a proposé à plus d'une reprise et dans plus d'une circonstance.

5° Enfin, à l'avenir tous les recrutables seront soumis à l'examen. Cette mesure qui, peut-être, ne sourira pas à tous les étudiants, nous paraît quand même juste et équitable <sup>1</sup>.  
A. P.

---

## Nouveaux envois

Du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1887.

### A. Collections. — Sammlung.

81. De M. le chan. Dr Schleyer, Constance.

Jamanavin volapuka. — Mittlere Gramatik der Universalsprache Volapük Mk. 1 fr. 50. — Mittleres Wörterbuch. — Schüler-Gramatik (20 Pf). — Weltspracheblatt N<sup>o</sup> 70, 71 und 72. — Stimme der Presse über den Volapük.

82. De M. Villard, Inspecteur scolaire, Châtel-Saint-Denis.

Supplément à la méthode Guillaud à Lausanne. Collection destinée à être affichée sur les murs de la salle d'école (4 juin 87) 23 planches, prix ? fr.

<sup>1</sup> Voici les dates des examens de recrues pour le canton de Fribourg : Morat, 6, 7 septembre ; Estavayer, 8 ; Fribourg, 10, 11, 12, 13, 14 ; Bulle, 15, 17, 18 ; Romont, 19, 20.